



# Communiqué de Presse

Quimper,  
Lundi 26 juin 2017

## **Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020** À mi-parcours, une révision concertée s'engage dans le Pays de Cornouaille

Laurence Fortin, Vice-présidente du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, s'est lancée dans un tour de Bretagne pour échanger avec les acteurs des Pays sur le travail d'actualisation des contrats de partenariat 2014-2020. L'élue s'est ainsi rendue, ce lundi, à Quimper. Accompagnée de Karim Ghachem, Conseiller régional référent pour le Pays de Cornouaille, elle a fait le point sur les projets en cours et à venir avec, notamment, Ludovic Jolivet et Michel Canevet, respectivement Président et Vice-président de Quimper Cornouaille Développement. Les nouveaux dispositifs en faveur des centres-villes et des bourgs ont aussi figuré à l'ordre du jour de cette rencontre.

Cette année 2017 était annoncée comme celle de la révision des contrats de partenariat Europe-Région-Pays. En ce premier semestre, les Pays ont donc entamé une phase de concertation locale pour faire évoluer leur contrat avec la Région, comme le prévoyait l'engagement initial d'une mise à jour à mi-parcours.

Pour accompagner cette démarche d'actualisation qui doit aboutir à l'adoption de contrats révisés d'ici la fin de l'année et échanger également sur les **nouveaux dispositifs en faveur des centres-villes et bourgs**, la Vice-présidente du Conseil régional à l'aménagement du territoire va à la rencontre des acteurs de chacun des 21 territoires de Bretagne.

### **107 M€ de dotations régionales pour 2017-2020**

En 2015, la Région a signé avec chacun d'eux, ainsi qu'avec l'association des îles du Ponant, un contrat de partenariat Europe-Région-Pays pour la période 2014-2020. Une enveloppe globale de **370 M€** sur 6 ans est ainsi consacrée à la politique contractuelle de la Région : **250 M€ de crédits régionaux** et **120 M€ de crédits européens** sont ainsi dédiés à l'accompagnement de projets locaux.

Après une première période de mise en œuvre des contrats entre 2014 et 2016, cette révision à mi-parcours de leur volet régional ouvre la seconde période allant de 2017 à 2020. Pour cela, lors du vote de son budget 2017, le Conseil régional a décidé de mobiliser une enveloppe de **107 M€** à répartir entre les territoires selon le principe de solidarité qui guide sa politique territoriale.

La révision permettra d'ajuster le contenu du contrat pour l'adapter davantage à la stratégie du territoire

### **Une nouvelle dotation de 12 M€ pour le Pays de Cornouaille d'ici 2020**

La Région va continuer de soutenir des projets participant au développement du Pays de Cornouaille, à travers une dotation de **12 M€** pour la période 2017-2020, portant à **26 M€ le montant des crédits régionaux en 6 ans**.

Afin d'assurer la continuité de la mise en œuvre des contrats et du soutien aux projets, une partie de cette nouvelle dotation est d'ores et déjà mobilisable par le territoire en ce premier semestre de l'année 2017.

#### Contacts

**SERVICE PRESSE** | Tél. : 02 99 27 13 54 | [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57)

[www.bretagne.bzh/espace-presse](http://www.bretagne.bzh/espace-presse) | [@regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne)

## Le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille

Soucieuse d'articuler développement régional et local, la Région a renouvelé sa confiance aux 21 Pays de Bretagne et à l'association des îles du Ponant en signant en 2015 avec chacun d'entre eux un contrat de partenariat Europe-Région-Pays. À travers ces contrats, la Région souhaite favoriser l'égalité des territoires, encourager le développement local et susciter la création d'emplois.

Signé en juin 2015, le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille a été élaboré avec l'ensemble des acteurs locaux. Il portait sur une première enveloppe régionale de **14 M€ de crédits régionaux** pour la période 2014-2016, destinée à financer des projets construits autour de **3 priorités** :

- ⇒ **soutenir l'économie et l'emploi** via l'innovation, la formation et l'animation de réseaux ;
- ⇒ **affirmer la vocation maritime et touristique du pays** ;
- ⇒ **favoriser l'accueil de nouvelles populations** via des offres adaptées de logements, de mobilités nouvelles ainsi que de services.

Un **quatrième axe**, commun à tous les contrats, porte sur le soutien aux **"services collectifs essentiels"**, ciblant notamment **l'enfance, la jeunesse et la santé**.

Un **Comité unique de programmation (CUP)**, co-présidé par la Région, en la personne de **Karim Ghachem**, référent pour le Pays, et **Michel Canevet**, Vice-président de Quimper Cornouaille Développement, se réunit régulièrement pour examiner les projets pouvant bénéficier d'un soutien régional ou européen. À travers cette nouvelle génération de contrats, la Région a souhaité aussi mobiliser davantage les acteurs locaux -chefs d'entreprises, responsables associatifs, syndicats, consulaires...-, invités à siéger au sein de cette instance de décision, à parité avec les élus.

### 65 projets programmés et 21 déjà soutenus par la Région

Dans le Pays de Cornouaille, le Comité unique de programmation a donné un avis favorable au soutien de 65 projets. Vingt-et-un ont déjà fait l'objet d'un soutien financier de la Région dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2016.

En voici quelques exemples :

- ◆ Création du pôle socioculturel du Pays Glazik à **Briec**,
- ◆ Construction d'un espace musique et danse à **Clohars-Carnoët**,
- ◆ Aménagement du port de la **Forêt-Fouesnant**.

### Des dispositifs pour une attractivité renouvelée des centres-villes et bourgs ruraux et pour le renouvellement urbain.

En 2017, la Région adapte aussi sa politique territoriale en proposant de nouveaux dispositifs, notamment en faveur de l'attractivité des centres des petites et moyennes villes et des bourgs ruraux.

Dans le prolongement d'actions menées depuis quelques années, la Région Bretagne, en partenariat avec l'État, l'Établissement public foncier (EPF) de Bretagne et la Caisse des Dépôts, vient de lancer **2 appels à candidatures visant à soutenir les projets d'aménagement portés par les communes qui réinventent leur centre (ville ou bourg)**.

Le 1<sup>er</sup> concerne les villes, le 2<sup>nd</sup> les bourgs ruraux. Les communes candidates ont **jusqu'au 3 juillet prochain** pour déposer leur dossier, qu'il s'agisse de projets dans leur phase d'étude ou de réalisation. Elles pourront bénéficier d'un soutien financier de l'État, la Région ou la Caisse des dépôts mais aussi d'un appui en matière d'ingénierie et conseil, avec l'EPF, pour l'acquisition et le portage d'entreprises foncières.

**Pour les centres-villes**, sont fléchés **7 M€ de la Région** (plafond à 1 M€ par opération), **des crédits de l'État**, dans le cadre du volet territorial du Contrat de plan (plafond à 1 M€ par opération), **0,3 M€ de la Caisse des Dépôts**. 95 villes ont été identifiées comme les cœurs de cible de cet appel à candidatures.

Pour l'appel à candidatures en faveur **du dynamisme des bourgs ruraux** seront mobilisés **7 M€ par la Région** (plafond à 500 000 € par opération) et **7 M€ de l'État** (plafond à 500 000 € par opération) dans le cadre du volet territorial du Contrat de plan 2015-2020, et **0,4 M€ de la Caisse des Dépôts**.

Cette mobilisation collective a vocation à favoriser la réalisation d'aménagement de centres dans les prochaines années.

Par ailleurs, **une enveloppe de 14 M€** est réservée à **l'accompagnement de projets de renouvellement urbain** sur les 12 quartiers prioritaires identifiés par l'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU). À ce titre, **Quimper communauté bénéficie de 1,04 M€ pour le quartier prioritaire de la politique de la ville de Kermoyan**.

Informations complémentaires et guide méthodologique à retrouver sur : [bretagne.bzh rubrique aides&dispositifs](http://bretagne.bzh rubrique aides&dispositifs) ou [prefectures-regions.gouv.fr/bretagne](http://prefectures-regions.gouv.fr/bretagne)



## À propos de Quimper Cornouaille Développement



**Quimper Cornouaille Développement** est l'agence d'urbanisme et de développement économique dont s'est dotée la Cornouaille en 2010. Lieu de réflexion et d'élaboration de **la politique de développement économique et d'aménagement de la Cornouaille**, QCD accompagne la mise en œuvre des stratégies adaptées aux enjeux du territoire.

Depuis 2011, Quimper Cornouaille Développement a intégré les missions du Pays de Cornouaille : contractualisations, tourisme, énergie.

L'équipe Ingénierie de projets territoriaux de Quimper Cornouaille Développement favorise la mobilisation des fonds publics pour impulser et financer les projets locaux.

### Plus d'information

[www.quimper-cornouaille-developpement.fr/Projets-de-territoire/Contrat-de-partenariat](http://www.quimper-cornouaille-developpement.fr/Projets-de-territoire/Contrat-de-partenariat)

Publication **«Vous avez un projet en Cornouaille? Présentation des aides publiques gérées par Quimper Cornouaille Développement »**

### Contact

Quimper Cornouaille Développement

**Ingénierie de projets territoriaux**

[contractualisation@quimper-cornouaille-developpement.fr](mailto:contractualisation@quimper-cornouaille-developpement.fr)

+33 (0)2 98 10 48 48



## Les 6 grands principes des contrats de partenariat

### La territorialisation

Par sa politique territoriale, la Région œuvre depuis de nombreuses années en faveur du développement de la Bretagne et de ses territoires. Elle s'appuie pour cela sur les 21 espaces de projets que sont les « pays », qui maillent l'intégralité du territoire régional et l'Association des îles du Ponant qui fédère notamment les îles bretonnes. Les pays restent le lieu de rencontre de tous les EPCI bretons et donc de toutes les communes qui les composent, le lieu de partage avec la société civile, notamment à travers les conseils de développement.

### La concertation

Les pays sont aussi le lieu d'une possible et souhaitable rencontre des stratégies territoriales de la Région, mais aussi de l'État, de l'Union européenne et des départements. Ainsi, la politique territoriale régionale 2014-2020 poursuit l'ambition d'assurer le croisement entre les orientations régionales et les priorités définies par les territoires dans le prolongement des réflexions engagées en 2013 autour des « lectures régionales des dynamiques de développement ».

### La contractualisation

La contractualisation régionale est mise au service de stratégies intégrées, multi sectorielles, construites dans un cadre partenarial et cohérentes avec les démarches de développement animant chaque territoire : les chartes de Parcs naturels régionaux, les Schémas de Cohérence Territoriale, les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, les démarches de Gestion Intégrée de la Zone Côtière...

Principal outil de partenariat entre la Région et les collectivités bretonnes, il permet l'adaptation des politiques régionales aux spécificités des territoires, l'équité des territoires et actions ciblées sur des zones en difficulté. Le contrat favorise également une démarche partenariale entre collectivités, organisée autour d'une vision commune du territoire et selon un principe de subsidiarité. En définitive, à travers l'engagement contractuel, c'est toute « la lisibilité et la cohérence de l'action publique » qui est favorisée.

### La péréquation

Les dynamiques de développement des territoires bretons peuvent être inégalitaires. Il y a parfois de fortes inégalités, au sein même de chaque pays, au sein même des communes. La Région, dans des proportions, allant de 1 à 4, a pris en compte ces inégalités par des soutiens financiers différenciés. Elle a aussi ouvert aux pays, la possibilité de faire de même, en proposant la mise en œuvre d'un axe «rééquilibrage territorial».

### La participation

Ce contrat engage la Région, le pays, les EPCI qui le composent, mais aussi la société civile, par la signature du président du conseil de développement. Il s'agit d'affirmer que le développement des territoires passe aussi par la mobilisation des chefs d'entreprises, des responsables associatifs, des syndicats et consulaires, des bénévoles et autres professionnels, plus largement, de tous ceux qui font vivre les territoires. Le comité unique de programmation qui suivra la mise en œuvre de ce contrat de partenariat aura donc une majorité de membres issus de la société civile.

### La clarification

Ainsi, est proposé un contrat de partenariat unique Europe-Région-Pays, qui a vocation à accompagner, à l'échelle de chacun des 21 pays et des Îles du Ponant, la réalisation d'actions répondant à des priorités stratégiques régionales et locales. Ces actions devront aussi clairement s'inscrire dans la durabilité. C'est la condition de l'utilité, de l'acceptabilité de ces investissements par nos concitoyens, et de l'efficacité de la dépense publique. Il revient aux collectivités bretonnes, aux acteurs publics et privés de mettre en œuvre des projets durables, respectueux de l'environnement et de la qualité de la vie.

## Les contrats de partenariat 2014-2020 : mode d'emploi

### Plusieurs enveloppes financières

Le montant de l'enveloppe de crédits régionaux dédiés au contrat est signifiée dans le contrat à travers la "Convention pour le soutien régional aux priorités de développement" (crédits régionaux) : les pays n'ayant pas les mêmes capacités de développement, la Région a choisi d'appliquer une péréquation à la dotation régionale des contrats de partenariat. Elle s'appuie sur 3 indices que sont le développement humain (niveau de vie, éducation, santé), le dynamisme des territoires (évolution de la population, du nombre d'actifs), la capacité d'intervention des collectivités (potentiel financier, densité, part de population couverte par les minima sociaux).

Cette enveloppe est complétée par des conventions spécifiques pour la mobilisation des différents fonds européens :

- ⇒ **FEDER** (Fonds européen de développement régional) : une enveloppe régionale de 77 M€, dont 48 M€ dédiés aux pays, mobilisable pour des projets liés aux usages numériques, à la réhabilitation énergétique de l'habitat social, aux énergies renouvelables et aux mobilités.
- ⇒ le programme **LEADER** (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) : une enveloppe régionale de 36,8 M€, répartie entre les 21 pays et dédiée au financement de projets de développement rural.
- ⇒ Le **FEAMP** territorialisé (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) : une enveloppe régionale de 8,5 M€ répartie entre l'ensemble des territoires littoraux pour le soutien à des projets locaux liés au développement des activités maritimes et à la pêche.

### Le comité unique de programmation pour une nouvelle gouvernance dans les pays

Pour une meilleure articulation et davantage de cohérence entre les dispositifs régionaux et européens, leur gouvernance est assurée, sur chaque territoire, par une seule et même entité : le comité unique de programmation, co-présidé par la Région et le pays.

Il est composé pour moitié d'élus et pour moitié de représentants du privé issus du conseil de développement auquel s'ajoute le conseiller régional référent du pays, qui tous disposent d'une voix délibérative.

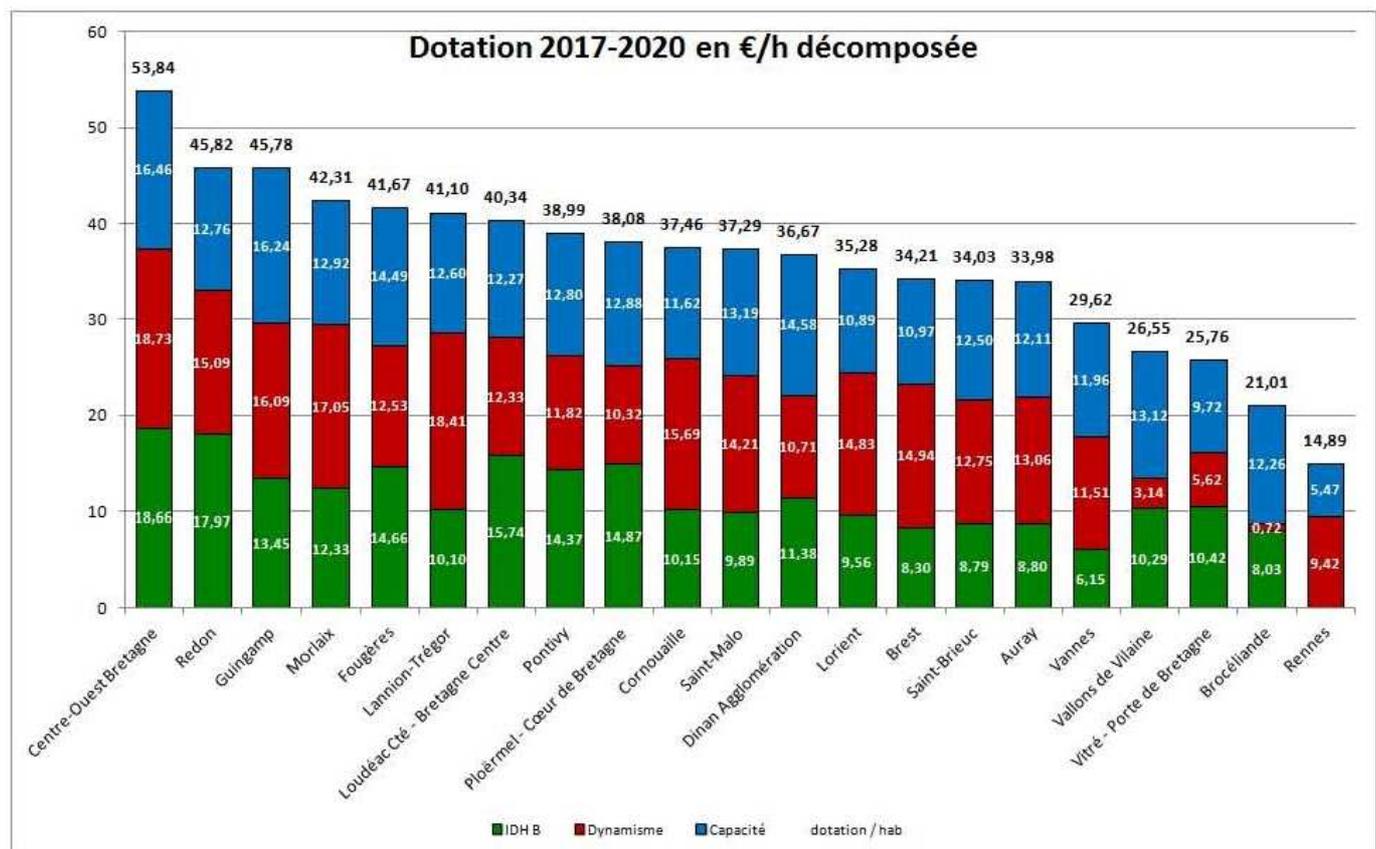
Peuvent par ailleurs être membre du comité, à titre consultatif, des conseillers régionaux, départementaux, ou président de Parc naturel régional dans le cas où le territoire est concerné.

Son rôle et ses missions : le comité est chargé de la mise en œuvre du contrat par l'examen des projets susceptibles d'être inscrits au contrat. Il rend un avis concernant l'attribution des crédits régionaux (la décision relevant du Conseil régional) et sélectionne les projets éligibles aux crédits européens.

L'analyse des projets se fait notamment au regard de leur durabilité (grille de questionnement) avec audition des maîtres d'ouvrage.

**Répartition de l'enveloppe 2017-2020 dédiée aux « priorités partagées de développement » pour les années 2017 à 2020 (par ordre décroissant de dotation par habitant).**

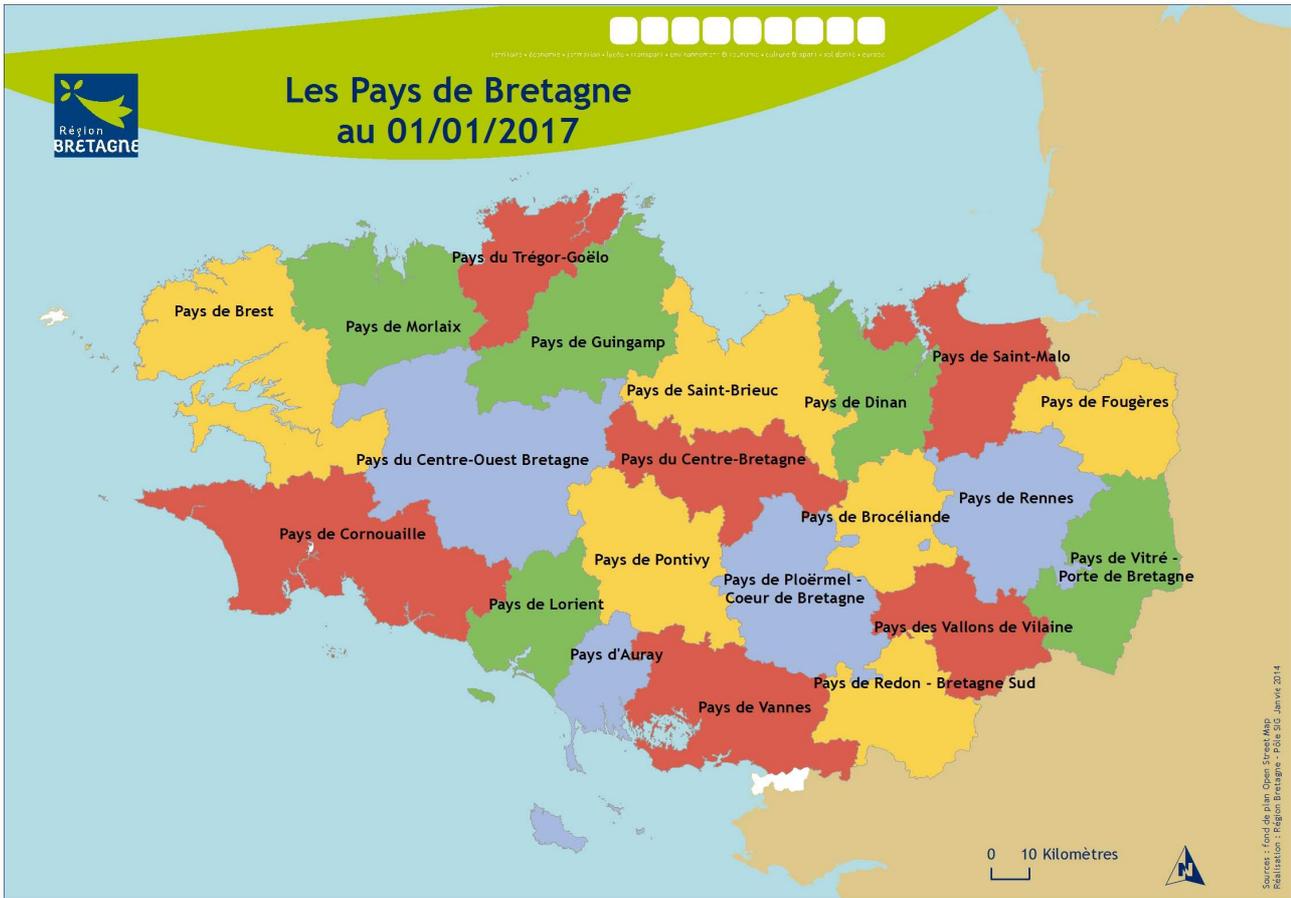
Pays Périmètre 2017	Indice de péréquation	Pop INSEE 2013	Dot °/h	Nouvelle Dotation péréquée 2017-2020
Centre-Ouest Bretagne	0,093	83 487	53,84 €	4 495 316 €
Redon	0,229	65 761	45,82 €	3 013 275 €
Guingamp	0,229	105 562	45,78 €	4 833 048 €
Morlaix	0,288	129 513	42,31 €	5 479 763 €
Fougères	0,298	76 951	41,67 €	3 206 881 €
Lannion-Trégor	0,308	100 096	41,10 €	4 114 406 €
Loudéac Cté - Bretagne Centre	0,321	51 868	40,34 €	2 092 541 €
Pontivy	0,344	87 316	38,99 €	3 404 125 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	0,359	81 149	38,08 €	3 090 164 €
Cornouaille	0,369	321 581	37,46 €	12 045 504 €
Saint-Malo	0,372	167 015	37,29 €	6 228 595 €
Dinan Agglomération	0,383	94 986	36,67 €	3 483 326 €
Lorient	0,406	218 581	35,28 €	7 710 469 €
Brest	0,424	415 182	34,21 €	14 204 366 €
Saint-Brieuc	0,427	217 652	34,03 €	7 407 446 €
Auray	0,428	89 719	33,98 €	3 048 259 €
Vannes	0,501	212 223	29,62 €	6 286 865 €
Vallons de Vilaine	0,553	73 492	26,55 €	1 951 378 €
Vitré - Porte de Bretagne	0,566	104 275	25,76 €	2 686 493 €
Brocéliande	0,646	67 856	21,01 €	1 425 955 €
Rennes	0,749	508 761	14,89 €	7 576 940 €
<b>Ensemble des Pays de Bretagne</b>		<b>3 273 026</b>	<b>32,93 €</b>	<b>107 785 115 €</b>





# Les Pays de Bretagne au 01/01/2017

territoires économiques • programmes locaux • transports • services numériques • tourisme • culture • sport • solidarité • jeunesse



0 10 Kilomètres



Source : fond de plan Open StreetMap  
Réalisation : Région Bretagne - Pôle GIS Janvier 2014